

Contribution pour un observatoire ouvert de l'action syndicale

Le SNCA EIL convergence a récemment publié sur son site un texte de contribution à l'observatoire du monde syndical, plus particulièrement celui de l'éducation nationale. De quel observatoire s'agit-il ? Non point, une officine mais juste ce droit à proposer des faits, des idées, des constats et à les échanger pour lancer les actions rendues nécessaires par les nouveaux cadres de gestion (carrière, mobilités) des personnels et par l'état du dialogue social.

LE SNCA EIL convergence a ainsi répondu publiquement à des organisations qui trouvent la situation alarmante pour l'éducation nationale, c'est à dire préoccupante pour les métiers autant que pour la pérennité de l'école publique (sic).

La réalité du dialogue social est, à leur avis, marquée par une absence total d'écoute. Tout est décidé à l'avance et tout est imposé sans la moindre consultation. Pourtant, ces organisations participent à toutes les instances officielles au ministère comme dans les académies.

Ces syndicats ou fédérations en arrivent donc à évoquer des modes d'action différents de ceux qui se sont révélés infructueux, cherchant à sortir de leur enlisement sans trop de dommages (pour qui ?)

Les unes et les autres de s'inquiéter sur la conduite à tenir face à la montée de nouvelles formes de contestations et de vouloir redonner du sens à leurs revendications, face aux blocages du ministère comme de l'administration pour obtenir la moindre avancée.

Mais ces structures représentatives revendiquent quoi et pour qui ?

Elles en sont, au constat de leur impuissance, à tenter de sonder les personnels afin de pouvoir conforter leurs propositions en consultant les attentes réelles des enseignants et autres.

Il s'agira alors d'envisager les actions concrètes dont elles seraient capables comme « *parler en toute simplicité pour trouver ensemble une solution pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous sommes tous laissés enfermer* ».

Chacun pourra juger de leur efficacité promise, mais de « *quelle impasse* » s'agit-il ?

- Des oubliettes du PPCR?
- De la mise en place d'une contractualisation tant dans la gestion RH que dans le droit au seul recours administratif ? c'est-à-dire que le Tribunal Administratif remplace la commission paritaire (réduite à la chambre des constats).
- Soyons plus précis : c'est-à-dire que les administrations ministérielles comme académiques interpréteront les règles en renvoyant au TA s'il y a désaccord. Sans contrepartie statutaire, cela renvoie à la responsabilisation du bon vouloir hiérarchique (« si l'agent n'est pas content, il n'a qu'à faire des recours jusqu'au TA... ») .
- De ce paradoxe, que le rapport de force de fait imposera plus que jamais « le pas de vague » : le nombre l'emportera sur l'individu, le minimum sur le projet, l'obéissance sur

l'initiative, l'exécution sur le dialogue et surtout : le petit arrangement sur l'intérêt commun.

Ces deux contributions que nous proposons sur notre site vont, bien entendu, aussi être controversées. Et le jeu des réseaux sociaux permettra pas mal de coup bas dans ces interventions.

Rappelons que le SNCA EIL convergence qui, aujourd'hui, constate l'embarras des organisations représentatives et leur peu d'explication aux personnels, a été fondé il y a plus de quinze ans par des militants venus d'horizons multiples.

Collègues venu(e)s de la CGT ou de la FSU comme de l'UNSA, du SNETAA comme du SNES et d'autres organisations, elles et ils se sont rassemblé(e)s pour défendre et intervenir à la hauteur que permet la place minoritaire et revendicative issue des votes aux élections professionnelles auxquelles le SNCA et EIL convergence ont pu se présenter.

SFDB, le 16 avril 2021

Françoise Roche